

Pour votre sécurité et celle du pilote interdiction de rester dans les vignes lors du traitement par hélicoptère

	MALADIES							 A faire par le vigneron	 Effectué par l'hélicoptère	2017 DATES ET REMARQUE
	Excoriase	Rougeot	Oidium	Mildiou	Botrytis	Dosage %	kg ou lt/ha			
	●	●		●		0.3%		BRAVO® 500 + THIOVIT® JET		
			●			0.3%				
		●		●	○		2.5		RIDOMIL® VINO + TOPAS® VINO	JEUDI 11 MAI
			●				0.2			
 15 Grappes séparées		●		●	○		3.0		RIDOMIL® VINO + DYNALI®	LUNDI 22 MAI
			●				0.5			
			●	●	○		4.0		MILDICUT® + THIOVIT JET® + VIVANDO®	VENDREDI 2 JUIN
			●				4.0			
			●				0.32			
 23 Floraison			●	○		0.2%		CYRANO® + THIOVIT® JET	 A traiter dès la floraison par le vigneron dans la zone des grappes	
			●			0.25%				
			●	○			4.0		PERGADO® + VIVANDO® + THIOVIT JET®	VENDREDI 16 JUIN
			●				0.32			
			●				5.0			
 29 Nouaison			●	○			10.0		LAIT MAIGRE® BOUILLIE BORDELAISE + BOOSTER® + THIOVIT JET®	MERCREDI 28 JUIN
			●				4.0			
			●	○			3.2			
			●				6.0			
			●	○		0.2		PERGADO® + THIOVIT JET® + SWITCH®	 à faire par le vigneron au stade petit pois, zone des grappes	
			●			0.3				
			●			0.1				
 33 Fermeture des grappes			●	○			10.0		LAIT MAIGRE® BOUILLIE BORDELAISE + QUARTET LUX® + THIOVIT JET®	MERCREDI 12 JUILLET
			●				4.0			
			●	○			3.2			
			●				6.0			
			●	○			10.0		LAIT MAIGRE® BOUILLIE BORDELAISE® + SOUFFRE MOUILLABLE	MERCREDI 2 AOÛT
			●				6.0			
			●				6.0		Total Cu ⁺⁺ ~ = 2800 g/ha	

Le vigneron a la responsabilité de la maîtrise des maladies et des parasites dans ses vignes. Il doit surveiller ses vignes et communiquer, sans délai, toute erreur d'application ou développement parasitaire aux responsables du groupement.

Remarques importantes

OIDIUM + MILDIOU

Traiter dès le stade 3 – 5 feuilles étalées.

Il faut un suivi du travail du feuillage (effeuilles, cisailages avant les traitements).

Rappel: la lutte contre l'oidium et le mildiou doit se faire que préventivement.

OIDIUM

Préférer un produit pénétrant lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises.

Poudrage en curatif uniquement par temps clair et beau.

Le poudrage combat l'oidium uniquement.

Veiller à ce que les produits couvrent toutes les zones à protéger.

Tout arrosage doit se faire avant le traitement pour éviter le lessivage du produit pulvérisé.

Traiter sur la grappe au stade petit pois.

NOUVELLE OBLIGATION Lors des travaux successifs dans la vigne, porter des gants et une tenue de protection jusqu'à **48 heures** après la pulvérisation des produits phytosanitaires.

Rester attentifs :

Au suivi du travail du feuillage (effeuilles, cisailages) indispensable pour une bonne pénétration du produit.

Aux années comprenant un mois de mai très chaud.

Aux cépages sensibles (Rhin, Chardonnay, Pinot, ...).

Aux pluies chaudes et fréquentes durant la croissance du végétal (MILDIOU).

A la mise en place des balises et des banderoles pour la précision de l'application.

Dans la mesure du possible, les dates de traitements seront respectées sauf imprévus.

La qualité de vos vendanges se prépare toute l'année.

Syngenta Agro SA: C. Morand 079 773 03 30 – C. Ançay 079 644 98 22